

COLLÈGE RÉGIONAL DES EXPERTS ARCHITECTES FRANÇAIS :

Accessibles à tous mais de plus en plus contraignantes, les normes à l'ordre du jour du colloque annuel

On ne le sait pas forcément mais il existe en France plus de 400 000 normes s'appliquant aux entreprises et aux entités publiques et leur nombre ne cesse de s'accroître malgré le "choc de simplification".

Selon l'OCDE, notre zèle réglementaire coûterait chaque année trois points de PIB à l'hexagone. Certaines normes peuvent aller jusqu'à l'absurde comme cette obligation faite aux communes de France d'élargir leurs trottoirs à 1,40 m afin que deux fauteuils roulant puissent s'y croiser (plan de mise en accessibilité de la voirie).



Face à une demande de plus en plus pressante en matière de protection de l'environnement et de sécurité (principe de précaution), les textes réglementaires et les normes ne cessent de se multiplier.

Cette lourdeur, bien sûr, a un coût.

A titre d'exemple, la facture concernant la mise à niveau des 332 000 établissements recevant du public gérés par les collectivités locales et l'Etat... avant le 1^{er} janvier 2015 pour cause de loi Handicap était évaluée à 20 milliards d'euros. Un objectif impossible à tenir dans le contexte économique et budgétaire actuel. D'où un report de trois à six ans.

C'est dire tout l'intérêt et toute l'importance du colloque organisé à Rennes voilà quelques semaines à l'initiative du Collège Régional des Experts Architectes Français sur le thème de la normalisation avec la participation de Maître HUCHET, avocat au Barreau de Rennes et de Valéry LAURENT, directeur du Bureau de Normalisation de la Fédération Française du Bâtiment (BNTEC).

Avec plus de 4 500 normes recensées, dont 80 % d'origine européenne ou internationale, le secteur de la construction est particulièrement concerné !

Pour la seule année 2015, 197 projets de normes sont au programme du BNTEC en charge de l'élaboration des documents normatifs.

La normalisation : une activité d'intérêt général

Pour le directeur du BNTEC, "les normes sont d'abord et avant tout des documents établis par consensus fournissant des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques pour des activités

garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné.

On entend par consensus un accord général caractérisé par l'absence d'opposition sur l'essentiel du sujet et par la prise en considération des vues de toutes les parties concernées : ce qui n'implique pas nécessairement l'unanimité."

Pour l'organisatrice de ce colloque, architecte à Rennes, Marie-Françoise LECLERC qui vient tout juste de quitter la présidence du Collège Régional des Experts Architectes et de passer le flambeau à son collègue Jacques ARGAUD "la normalisation a pour principal objet de fournir des documents de référence élaborés de manière consensuelle par toutes les parties intéressées portant sur des règles ou des exemples de bonnes pratiques relatives à des produits, des services, des méthodes, des processus ou à des organisations.

Elle vise à encourager le développement économique et l'innovation tout en prenant en compte des objectifs de développement durable."

Un appel aux architectes

Directeur du BNTEC, Valéry LAURENT a saisi l'opportunité de ce colloque pour lancer un véritable appel aux architectes "peu présents dans les travaux du Bureau de Normalisation de la FFB alors que leur contribution est plus souhaitable et attendue".

Pour Valéry LAURENT "il apparaît notamment très intéressant de mettre en place un mode d'échange technique permettant aux architectes de participer efficacement à ces travaux".

A suivre : les responsabilités des professionnels pour non-respect des normes.

Identification d'une norme

Une norme est définie par une date, un titre, un champ ouvert par la norme et des mots clés.

Norme NF EN ISO 3826-1

ISO : norme internationale

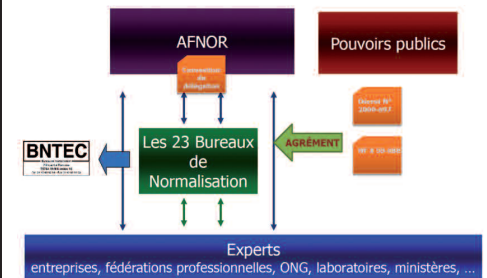
EN : reprise au niveau européen

NF : norme française

AFNOR

L'AFNOR est une association régit par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique.

En matière de responsabilités, l'AFNOR anime le système de normalisation avec 25 Bureaux de Normalisation, les Pouvoirs Publics et un réseau de 20 000 experts ; recense les besoins de normalisation ; élabore des stratégies normatives ; coordonne des programmes de normalisation ; mobilise les partenaires ; participe aux systèmes européen et international de normalisation ; organise les enquêtes publiques et réalise l'homologation, la diffusion et la promotion des normes.



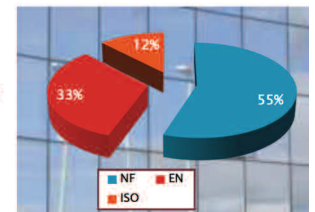
Le BNTEC en quelques chiffres

Créé par la FFB en 1990, le BNTEC a pour mission d'élaborer les normes NF-DTU suivant le même processus d'enquête et d'élaboration que toute norme française.

Le BNTEC compte 90 commissions de normalisation dont la moitié actives à ce jour animés par 1 300 experts.

Programme de travail du BNTEC pour 2015

- International :
27% origine ISO
72% origine CEN
- spécificité du BNTEC :
un programme d'élaboration de documents normatifs nationaux important
- France :
> 90% NF DTU



Les projets de normes françaises en cours et en achèvement pour 2015

NORMES	SUJET
DTU 20.1	maçonnerie de petits éléments
DTU 31.1	charpente en bois
DTU 68.3 P1-1-4	VMC double-flux (nouveau)
DTU 65.16	installations de pompes à chaleur (nouveau)
DTU 45.1	isolation thermique des bâtiments frigorifiques
Echafaudages	plateformes et échafaudages en console
DTU 26.2	chapes : dépouillement enquête terminée
DTU 21	ouvrages en béton : dépouillement enquête terminée
FD DTU 34.4	fermetures et stores - memento pour les maîtres d'œuvre : en relecture
DTU 40.29	écrans de sous-toiture : pour enquête publique
NF P93-551	tours d'étalement EP en cours
FD DTU 45.3	guide de conception des bâtiments neufs ITE